Document d'Informations Clés: Produit Multisupport 3

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Multisupport 3 est un produit d'assurance vie assuré par Aréas Vie, société d'assurance mutuelle que vous pouvez contacter en appelant le 01.40.17.65.00 ou en vous connectant sur le site www.areas.fr, rubrique « Nous contacter ». Aréas Vie est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Version du document : 26.04.2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Multisupport 3 est un contrat collectif d'assurance vie multisupport à adhésion facultative souscrit auprès d'Aréas Vie par l'Association de Prévoyance Aréas.

Objectifs

Multisupport 3 vous permet la constitution d'un capital qui sera versé à l'adhérent à sa demande (garantie en cas de vie), ou au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès de l'adhérent (garantie en cas de décès). L'épargne est répartie selon les options d'investissement choisies. Elles peuvent être constituées de classes d'actifs telles que les actions (petites, moyenne et grandes capitalisations), les obligations et les obligations convertibles, l'immobilier, l'or et les matières premières. Ces investissements sont réalisés sur des marchés réglementés français ou internationaux. Le rendement dépend des résultats des options d'investissement sur les marchés financiers. L'adhésion comporte, sur le support libellé en Euro, une garantie en capital égale aux sommes versées nettes de tous les frais et déduction faite des frais de gestion sur encours, des frais sur versements et des frais d'arbitrage. En cours d'adhésion, les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Par ailleurs, une garantie plancher permet au(x) bénéficiaire(s) désignés de récupérer quoiqu'il arrive et au minimum les sommes versées nettes de tous les frais si le décès survient avant le 70ème anniversaire de

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné à être commercialisé auprès de toute personne souhaitant épargner pour compléter ses revenus, valoriser son capital, financer un projet, préparer sa retraite et/ou transmettre son patrimoine dans le cadre fiscal de l'assurance vie. Le produit propose une sélection de supports d'investissement sur lesquels il est possible d'investir lors de l'adhésion et ultérieurement par des versements et/ou des arbitrages. La variété des supports d'investissement proposés permet de choisir tout au long de la vie de votre adhésion, ceux adaptés à vos attentes en termes notamment d'horizon d'investissement, de connaissance et d'expérience ainsi que de votre capacité à supporter des pertes financières. Le type d'investisseur auprès duquel ce contrat est destiné à être commercialisé dépend des supports d'investissement choisis. Les informations spécifiques à chaque option d'investissement sont détaillées dans les Documents d'informations Clés pour les investisseurs à l'adresse suivante: www.areas.fr/informations-financières.

Assurance : avantages et coûts

Les garanties proposées par ce produit sont les suivantes :

- une garantie en cas de vie: versement d'un capital (ou d'une rente) selon les dispositions contractuelles
- une garantie en cas de décès : versement d'un capital (ou d'une rente) aux bénéficiaires désignés selon les dispositions contractuelles avec une garantie plancher en cas de décès avant le 70ième

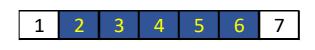
Durée de vie

Ce produit est viager. La garantie prend fin lors du rachat total ou lors du décès de l'assuré. L'assureur ne peut unilatéralement résilier l'adhésion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque





L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit Multisupport 3 par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés entrainant une impossibilité de vous reverser le montant de l'épargne investie. Le risque, ainsi que les perspectives de rendement du contrat dépendent des options d'investissement sélectionnées sur l'adhésion. Les performances et le niveau de risque du contrat d'assurance sur la vie dépendront des choix des options d'investissement. Les informations spécifiques décrivant chaque option d'investissement sont accessibles sur le site : www.areas.fr/informations-financières.

Les unités de compte de ce produit sont classées dans une fourchette de classes de risque allant de 2 sur 7 à 6 sur 7, étant précisé que la classe de risque 1 est la plus basse et que la classe de risque 7 est la plus élevée.

Si un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État membre dans lequel ce produit est commercialisé, le rendement, lorsqu'il est exprimé dans la monnaie officielle de l'État membre où est commercialisé ce produit, peut varier selon les fluctuations monétaires".

La majorité des supports d'investissement est soumise aux variations, à la hausse comme à la baisse, des marchés financiers, de sorte que vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour chaque support d'investissement, le risque financier peut être très différent que celui annoncé si vous procédez à des avances ou à des rachats avant l'échéance recommandée. Le produit n'inclut pas une protection du capital contre le risque de marché."

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Aréas n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

La performance du produits dépend des supports d'investissement sous-jacents choisis. Le risque et le rendement varient en fonction de l'option d'investissement. Les informations spécifiques à chaque option d'investissement sont accessibles sur le site : www.areas.fr/informations-financières.

Que se passe-t-il si Aréas n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'ACPR a épuisé les moyens dont elle dispose.

L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations dans la limite des deux plafonds suivants :

- jusqu'à hauteur de 70 000 euros pour toute garantie en capital;
- jusqu'à hauteur de 90 000 euros pour des rentes dont le versement est en cours.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez **10 000 euros.** Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (€)	[450 € ; 837 €]	[454 € ; 2 209 €]	[460 € ;4 638 €]
Réduction du rendement par an (%)	[-8.4% ;-4.5%]	[-5.1% ;-1.2%]	[-4.6% ;-0.6%]

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée :
- la signification des différentes catégories de coûts.



Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0 % - 4,5 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal, vous pouvez payer moins.	
	Coûts de sortie	0 % - 0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 % - 0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.	
	Autres coûts récurrents	0.0% - 3.3%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements .	
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%-0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Sur certains supports, la société de gestion prend ces commissions quand la performance surpasse celle de l'indice de référence.	
	Commissions d'intéressement	0 % - 0 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Sur certains supports, la société de gestion prend ces commissions quand la performance surpasse celle de l'indice de référence.	

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les coûts de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement choisie.

Les informations spécifiques décrivant chaque option d'investissement sont accessibles sur le site : www.areas.fr/informations-financières

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée : 8 ans

A la souscription du contrat, vous disposez de la faculté de renonciation, vous permettant à compter de la conclusion de votre adhésion d'y renoncer dans un délai de 30 jours calendaires.

La durée de détention recommandée du contrat dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

Vous disposez de la faculté de rachat qui vous permet d'obtenir tout ou partie de l'épargne disponible sur votre contrat. Cette demande peut avoir lieu dès la fin du délai de trente jours suivant la date d'effet de l'adhésion. Elle est formalisée à l'aide d'un document pré imprimé fourni par Aréas Vie ou peut être adresser par simple courrier signé de l'adhérent précisant notamment les supports concernés par le rachat et l'option fiscale choisie.

La date d'effet de la demande de rachat est sa date de réception au siège d'Aréas Vie. Pour tous les supports en unité de compte, la date de désinvestissement est la date du mercredi qui suit la date d'effet.

En recourant à cette faculté de rachat, vous vous exposez à de conséquences fiscales et à d'éventuelles pertes suivant le support choisi.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Pour toute réclamation concernant votre adhésion, vous devez en premier lieu consulter votre interlocuteur habituel. Si une réponse de notre société ou de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le service relations clientèle (49, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08, réclamationclient@areas.fr, téléphone: 01 40 17 65 00).

En cas de désaccord persistant après la réponse donnée par le service relations clientèle, si vous êtes un particulier, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée, vous avez la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance par courrier TSA 50110 75441 Paris cedex 09 ou par voie électronique www.mediation-assurance.org. L'avis du médiateur de l'assurance ne lie pas les parties, lesquelles sont libres d'accepter ou de refuser sa proposition de solution et de saisir le tribunal compétent.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de votre adhésion au Multisupport 3 et conformément au code des assurances, il vous sera remis :

- un double de la demande d'adhésion
- les conditions générales
- l'annexe relative aux orientations de gestion des OPCVM commentées par les gestionnaires d'actifs
- Au cours de votre adhésion, vous recevrez chaque année un relevé de situation annuel ainsi que, chaque trimestre, un relevé de situation trimestriel.
- Une fois le contrat conclu, il vous sera remis les conditions particulières du contrat. Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section « Coûts » du présent document peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tel que les frais d'arbitrage et les frais de surperformance.

